

Révision du RNIV, retour sur la concertation publique

La nouvelle version du RNIV annoncée dans notre précédente newsletter a été mise en concertation publique du 7 juillet au 11 août 2023. Malgré la période défavorable et le temps limité, 204 contributions portant principalement sur le RNIV et le guide d'implémentation ont été soumises (soit sur le site de concertation, soit directement par mail auprès de l'ANS ou des experts du réseau des référents régionaux en identitovigilance). Les contributions ont été prises en compte quand elles ont été jugées pertinentes et une version définitive des 4 volets du RNIV a été transmise au Ministère de la Santé et de la Prévention le 4 septembre.

Le 3RIV reste en attente du retour du ministère. Des évolutions pourraient encore être demandées.

Le référentiel INS, le RNIV et le guide d'implémentation seront ensuite transmis à la CNIL pour avis. La parution est attendue au début de l'année 2024.

05/23
Sollicitation GT RNIV 3RNV

Production GT RNIV

07/23 - 08/23
Concertation

08/23
Reprise RNIV suite concertation

09/23
Rendu version définitive 3RNV

Avis CNIL

T1 2024
Parution par arrêté

Les nouvelles parutions du GRIVES

Face à une erreur d'état civil sur la pièce d'identité d'un usager ou sur son INS, il n'est pas toujours simple pour lui de comprendre les enjeux. Il est important de l'informer que cette erreur entraîne une discordance qui ne permet pas de qualifier son INS, gage de la sécurité de son identification. Par ailleurs, c'est à l'usager de demander la correction de cette erreur d'état civil, les modalités peuvent lui apparaître complexes.

Pour vous permettre de délivrer une information claire aux usagers, nous vous proposons deux documents, pour partie élaborés en collaboration avec le réseau des référents régionaux en identitovigilance, le 3RIV.

- Une lettre d'information destinée à l'usager, elle vous permettra d'indiquer sur quel trait de l'état civil et sur quel élément l'erreur doit être corrigée, elle indique également à l'usager quelles sont les modalités pratiques à suivre pour demander la correction, qu'il s'agisse d'une erreur sur la pièce d'identité ou sur l'INS. Vous la trouverez sur le site du GRIVES, il s'agit de **l'annexe 2 de la FP04**.
- Un courrier-type à mettre à la disposition des usagers en rupture numérique (et seulement dans ce cas là), les démarches en ligne étant toujours à privilégier sachant qu'elles sont bien plus rapides. Il s'agit de **l'annexe 4 de la FP04**.

Toujours sur le thème de la discordance PI/INS, une courte animation vidéo a été réalisée, elle délivre à l'usager les messages essentiels sur les modalités de correction de son état civil, à retrouver également sur le site du GRIVES et à diffuser sans modération !

Que faire en cas d'erreur dans mon identité...?



Autres publications, 4 nouvelles affiches du GRIVES dont nous sommes très fiers !

- Deux affiches ciblées sur les usagers afin de les inciter à **présenter leur pièce d'identité** mais aussi comprendre et **participer à la vérification** de leur identité ;
- Une production centrée sur les professionnels avec un nouveau concept celui des **3 verrous** pour une identité protégée ;
- Une bande dessinée sur **l'identification secondaire** à l'attention des professionnels.



Ces productions sont élaborées pour vous accompagner dans la sécurisation de la prise en charge des usagers, n'hésitez pas à les utiliser et à nous transmettre vos suggestions !

Audits 2023, à vos grilles !

Comme chaque année le GRIVES préconise des audits de pratiques en identitovigilance, pour **rappel** les voici pour 2023 :

- Évaluation de l'identification de l'usager au moment de l'administration médicamenteuse ;
- Évaluation des règles d'identification de l'usager en imagerie médicale ;
- Évaluation des règles d'identification lors d'un prélèvement biologique ;
- Recueil de l'identité lors de l'accueil de l'usager (lieux identifiés comme créateurs d'identité, bureau des entrées, secrétariat médical selon les organisations).

Les guides, grilles et fichiers de saisie sont accessibles sur l'agora, groupe GRIVES, "documents", "Audit Grilles de saisie des résultats" et "Audits Grilles et guides".

Nous attendons **vos résultats d'ici fin janvier 2024** à notre adresse : grives@ies-sud.fr

Nous vous remercions pour votre engagement dans cette dynamique d'évaluation et d'amélioration !



Journée du GRIVES 2024



Après le succès de la dernière journée du GRIVES en juin 2023, nous avons le plaisir de vous annoncer que la prochaine **JDG 2024 se déroulera le 6 juin 2024 à Aix en Provence !**

Interventions en plénière, tables rondes et ateliers, voici les sujets présentés :

- Révision du RNIV, du Guide d'implémentation, quelles sont les actualités ?
- Digitalisation du parcours du patient
- Synthèse des résultats des audits 2023
- Événements indésirables graves liés à l'identitovigilance, analyse des EIGS 2023
- Paroles d'usagers : l'identitovigilance, les EIG, leur rôle dans la sécurisation de leur identification
- HAS, le nouveau manuel de certification des établissements de santé de la qualité des soins
- Retours d'expérience sur le déploiement de l'identitovigilance et de l'INS
- Qualification de l'identité de l'usager à distance, retour d'expérience
- L'accompagnement du GRIVES : retour d'expérience d'un ESMS
- L'identitovigilance, une vigilance réglementaire ? Les étapes à franchir

S'inscrire

Semaine de la sécurité des patients 2024



Rendez-vous incontournable impulsé par le Ministère de la Santé et de la Prévention, elle se tiendra du 20 au 24 novembre 2023.

Le thème retenu cette année :

« **Faire des patients les acteurs de leur propre sécurité** »

"...En devenant des membres actifs de l'équipe soignante, les patients peuvent contribuer à la sécurité des soins qui leur sont prodigués et à celle du système de santé dans son ensemble."

Cette semaine sera l'occasion pour nous de communiquer à nouveau sur les documents et supports à destination des usagers mis à disposition sur le site du GRIVES.

Consulter le kit de communication

Être bien informé pour mieux comprendre les enjeux et s'engager pour sa sécurité !

Appels au téléservice INSi en PACA

88% des établissements de santé de la région PACA appellent le téléservice INSi, récupèrent et

qualifient l'INS.

Il est plus complexe d'identifier les ESMS utilisant l'INS. En effet, ces structures appellent majoritairement le téléservice INSi en s'authentifiant par certificat serveur et les données d'appels par certificat serveur ne sont pas communiquées par le GIE Sesam Vitale. Nous sommes en attente des indicateurs, ils devraient être disponibles d'ici la fin 2023.



Votre taux d'INS qualifié

Dans le cadre de la feuille de route du Ségur du numérique en santé, le GRADeS doit transmettre à l'Agence du Numérique en Santé (ANS) le taux d'INS qualifié des établissements de la région PACA.

Nous vous remercions de nous transmettre cet indicateur, pour l'instant, à une fréquence trimestrielle en remplissant **ce formulaire** ou par mail à l'adresse suivante : grives@ies-sud.fr

Un nouvel outil bientôt à votre disposition

Le groupe des référents régionaux en identitovigilance 3RIV a coproduit avec l'Agence du Numérique en Santé, des modules e-learning ciblés sur l'identitovigilance. Ils seront bientôt accessibles sur la plateforme de formation de l'ANS.

Nous vous tiendrons informés de la mise en ligne de ce nouvel outil, à utiliser en complément des ressources et supports mis à disposition par le GRIVES !